

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 juin 2013

## La RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale

### Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse salue cet avis qui replace la RSE au cœur du sujet de la transition et en retrace bien les évolutions historiques et juridiques.

Nous saluons, en particulier, la préconisation relative à l'évolution du droit international dans le domaine des relations maison mère/filiales. En effet, nous sommes en accord avec l'avis lorsqu'il estime que les entreprises multinationales, en raison de leur dimension mondiale, sont un sujet central de la RSE. Or, l'on sait bien que la nature juridique des entreprises multinationales est aujourd'hui un frein à l'application des normes sociales et environnementales et que les initiatives de responsabilité sociétale n'apportent qu'une réponse partielle à cette lacune.

Sans toutefois pouvoir se substituer à des mesures contraignantes s'appliquant à toutes les entreprises, les initiatives volontaires des entreprises peuvent être positives et efficaces à condition d'être assorties de mesures de suivi et d'évaluation strictes, mais également d'être accompagnées de réelles mesures de réparation. Malheureusement, l'exemple de la remise en cause récente des accords entre Areva et l'association Sherpa, suite à l'insuffisance notoire des indemnisations des travailleurs nigériens et gabonais et à l'arrêt des actions de décontamination d'anciennes exploitations, montre bien la fragilité de telles initiatives qui demeurent uniquement dépendantes de la volonté politique et stratégique de la direction de l'entreprise.

La responsabilité fiscale aurait pu être incluse plus explicitement dans le spectre de la RSE, tant elle nous semble être au cœur de la responsabilité des entreprises, vis-à-vis des États où elles sont implantées et des populations ; c'est là un regret de notre groupe. Les entreprises doivent s'acquitter de l'impôt là où elles créent des richesses et non déplacer leurs bénéfices là où la fiscalité est la plus commode. Le manque à gagner pour les pays en développement est quasiment équivalent à huit fois le montant de l'aide internationale qu'ils reçoivent. Une évolution des normes de *reporting* comptable introduisant une obligation de *reporting* pays par pays est ainsi nécessaire.

L'avis montre bien la difficulté de trouver un équilibre entre l'approche volontariste et l'approche régulatrice de la RSE. Notre groupe est plutôt favorable à une normalisation plus contraignante. Toutefois, nous votons en faveur de l'avis en réitérant notre exigence que, par ailleurs, l'on continue d'œuvrer en faveur d'une nécessaire législation supranationale.